|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)**  **Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  | |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | | **Document WTDC-17/26-F** |
|  | | **20 septembre 2017** |
|  | | **Original: anglais/espagnol** |
| Paraguay (République du) | | |
| Propositions pour les travaux de la conférence | | |
|  | | |
|  | | |
| **Domaine prioritaire:**  – Initiatives régionales, projets associés et mécanismes de financement  **Résumé:**  Le présent document contient les projets de nouvelles initiatives régionales convenues au terme de la RPM-AMS tenue à Asunción (Paraguay) du 22 au 24 février 2017 et figurant dans le rapport de la Présidente (Document [RPM-AMS17/41](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0041/)).  **Résultats attendus:**  La CMDT-17 est invitée à examiner et à approuver le présent document.  **Références:**  [RPM-AMS17/41](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0041/); TDAG17-22/41; [WTDC17/4](https://www.itu.int/md/D14-WTDC17-C-0004/en) | | |

INITIATIVES RÉGIONALES

INITIATIVES RÉGIONALES POUR LES AMÉRIQUES

**SUP** PRG/26/1

# AMS1: Télécommunications d'urgence

**ADD** PRG/26/2

# AMS1: Communications pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe

**Objectif**: Fournir une assistance aux Etats Membres à toutes les étapes de la réduction des risques de catastrophe, y compris l'alerte avancée, les interventions et secours en cas de catastrophe et la remise en état des réseaux de télécommunication, en particulier dans les petits Etats insulaires en développement (PEID) et dans les pays les moins avancés (PMA).

Résultats attendus

1) Déterminer les technologies adaptées à utiliser pour les communications pour la réduction des risques de catastrophe et mettre en place des études sur la faisabilité de la mise en oeuvre, ainsi que sur la conformité et l'interopérabilité avec d'autres technologies et services basés sur la technologie IP pour les télécommunications d'urgence.

2) Mettre en oeuvre, aux échelons national et sous-régional, des systèmes d'alerte avancée, d'intervention d'urgence et de retour à la normale, et identifier les infrastructures essentielles, en mettant particulièrement l'accent sur les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA), en tenant compte de l'influence des changements climatiques.

3) Aider à l'élaboration de cadres politiques, réglementaires et législatifs appropriés, ainsi que de protocoles et de procédures interinstitutions sur les communications dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux national et régional.

4) Organiser des réunions et des ateliers à l'échelle régionale afin de faire part d'expériences et de bonnes pratiques au sujet des télécommunications/TIC en vue de l'adoption de mesures préventives pour la réduction des risques de catastrophe et l'intervention d'urgence, de l'optimisation des ressources, de la création de programmes plus innovants et efficaces, ainsi qu'en vue de la coordination d'actions dans les zones frontalières de la région Amériques.

5) Mettre temporairement à disposition des équipements pour les communications d'urgence et en vue du retour à la normale après une catastrophe dans la région Amériques au tout début d'une intervention suite à une catastrophe, dans le cadre de la coopération avec l'UIT en cas d'urgence.

**SUP** PRG/26/3

# AMS2: Gestion du spectre et passage à la radiodiffusion numérique

**ADD** PRG/26/4

# AMS2: Gestion du spectre et passage à la radiodiffusion numérique

**Objectif**:Fournir une assistance aux Etats Membres pour le passage à la radiodiffusion numérique, l'utilisation des fréquences du dividende numérique et la gestion du spectre.

Résultats attendus

1) Renforcer les capacités concernant la gestion du spectre et les techniques de radiodiffusion numérique, ainsi que l'utilisation du dividende numérique et de nouveaux services et applications de radiodiffusion, et fournir une assistance en ce qui concerne l'utilisation des outils destinés à aider les pays en développement à améliorer la coordination internationale des services de Terre dans les zones frontalières.

2) Fournir un appui pour l'élaboration de plans de gestion du spectre aux niveaux national et régional, notamment pour le passage à la radiodiffusion numérique et pour la promotion de politiques en faveur de l'utilisation du spectre dans des zones mal desservies.

3) Réaliser des études et élaborer des indicateurs et des lignes directrices sur des aspects de l'assignation des fréquences et de l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques en vue, notamment, de faciliter l'utilisation des fréquences pour les télécommunications mobiles internationales et d'harmoniser l'utilisation du spectre parmi les pays de la région, compte tenu de la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications.

4) Fournir une assistance aux pays pour favoriser l'adoption de stratégies inclusives concernant la numérisation des services de radiodiffusion, y compris la mise à disposition, à des prix abordables, de récepteurs de radiodiffusion numériques, ainsi que de stratégies de communication visant à informer et à sensibiliser les consommateurs.

5) Fournir une assistance concernant la planification, aux niveaux national et régional, de l'utilisation des fréquences libérées grâce au passage à la radiodiffusion numérique et du déploiement de nouvelles technologies pour des services de radiodiffusion.

**SUP** PRG/26/5

# AMS3: Développement de l'accès au large bande et adoption du large bande

**ADD** PRG/26/6

# AMS3: Déploiement de l'infrastructure large bande, en particulier en milieu rural et dans les zones les moins développées, et renforcement de l'accès large bande à des services et à des applications

**Objectif**: Fournir une assistance aux Etats Membres en matière d'identification des besoins et d'élaboration de politiques, de mécanismes et d'initiatives réglementaires visant à réduire la fracture numérique en améliorant l'accès au large bande et son adoption, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

Résultats attendus

1) Fourniture d'une assistance à l'élaboration d'une analyse situationnelle sur le déploiement de l'infrastructure large bande pour les services fixe et mobile et sur l'utilisation des fréquences, qui permettra aux administrations de déterminer les besoins et les possibilités, en particulier en milieu rural et dans les zones les moins développées, en tenant compte de caractéristiques sous-régionales spécifiques.

2) Fourniture d'une assistance en vue de la mise en oeuvre ou de l'amélioration de plans nationaux de couverture large bande, notamment en apportant un soutien aux établissements d'enseignement, aux réseaux évolués, aux centres de recherche, aux coopératives et aux organisations à but non lucratif fournissant des services de télécommunications, en particulier en milieu rural et dans des zones reculées ou mal desservies, en tenant compte de mécanismes d'accès aux fréquences et aux réseaux à haut débit et en favorisant un environnement propice pour encourager l'investissement dans des réseaux.

3) Création de métriques et de méthodologies pour évaluer les conditions des services large bande, mobiliser des investissements publics et privés, des partenariats public-privé, ainsi que la participation de petits opérateurs à but non lucratif, en particulier dans des pays en développement sans littoral (PDSL) et dans des petits Etats insulaires en développement (PEID).

4) Fourniture d'une assistance pour la mise en oeuvre de plans visant à promouvoir l'accès aux TIC dans les municipalités, via le concept de villes numériques/intelligentes, et dans des établissements publics assurant des services sociaux; accroître l'accès aux TIC et l'utilisation de ces technologies par le public, en particulier en milieu rural ou dans des zones mal desservies, afin de faciliter l'accès à des services sociaux.

5) Regrouper et diffuser les informations, notamment dans le cadre de réunions et d'ateliers, sur les normes, ainsi que la conformité et l'interopérabilité, et échanger de bonnes pratiques relatives au déploiement et au fonctionnement de réseaux large bande, en particulier en milieu rural, ainsi qu'à la connectivité, en mettant l'accent sur les PMA, les PDSL et les PEID.

**SUP** PRG/26/7

# AMS4: Réduction des prix des services de télécommunication et des coûts de l'accès à l'Internet

**ADD** PRG/26/8

# AMS4: Question de l'accessibilité, y compris économique, pour une région Amériques inclusive et durable

**Objectif** : Fournir une assistance aux Etats Membres en vue de garantir l'accessibilité, sur le plan financier, des services de télécommunication/TIC, afin de construire une société de l'information pour tous et d'assurer l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées et d'autres personnes vulnérables.

Résultats attendus

1)Fournir une assistance pour l'élaboration de lignes directrices et de politiques publiques visant à promouvoir l'efficacité en matière de fourniture de services de télécommunication/TIC et d'accessibilité de ces services, en particulier les services mobiles et les services d'urgence et en tenant compte, sans s'y limiter, de l'utilisation d'outils facilitant l'accessibilité des supports audiovisuels.

2)Fournir une assistance pour la mise en oeuvre de recommandations visant à améliorer l'accessibilité du large bande sur le plan financier; analyser les différents facteurs et les différentes recommandations concernant des actions encourageant la création et la gestion, selon qu'il convient, de points d'échange Internet nationaux, sous-régionaux et régionaux, sous réserve des décisions nationales, et concernant les aspects réglementaires et de politique permettant la mise en oeuvre d'accords et d'alliances au sujet des points d'accès Internet, en plus de recommandations visant à rendre plus disponible le transport vers des points de connexion aux réseaux à fibres optiques sous-marins internationaux, en particulier pour les PDSL et les PEID.

3)Réaliser des études portant sur les niveaux d'accessibilité économique dans les pays, avec des données ventilées par variable socioéconomique et tenant compte de populations spécifiques et vulnérables, qu'il convient d'intégrer dans les plans, les politiques, les stratégies, les actions et objectifs relatifs au large bande et visant ces groupes de population, en plus de recommandations fondées sur l'étude de politiques et d'initiatives permettant une réduction des prix des services de télécommunication/TIC, le déploiement du large bande et une utilisation efficace du spectre.

4)Recommander des politiques facilitant la mise en place d'un environnement permettant de profiter pleinement d'un accès aux télécommunications/TIC et d'une utilisation de celles-ci par tous, via la mise en oeuvre de projets locaux/nationaux relatifs aux TIC visant à faire disparaître les disparités en matière d'éducation à tous les niveaux et dans la formation professionnelle, via l'élaboration de programmes pour la fourniture de services de communication et de relais pour les personnes handicapées, la création de sites web accessibles permettant la diffusion de programmes, de services et d'informations d'institutions publiques, et la mise en oeuvre de services de cybergouvernement et d'autres services.

5)Elaborer des recommandations concernant des actions favorisant la coopération et l'échange d'informations sur tous les sujets relatifs aux politiques publiques et réglementaires visant à améliorer l'accessibilité des services de télécommunication et du large bande sur le plan financier.

**SUP** PRG/26/9

# AMS5: Renforcement des capacités pour la participation aux politiques mondiales en matière de TIC, l'accent étant mis en particulier sur l'amélioration de la cybersécurité et de la participation des pays en développement aux travaux des organismes actuels de gouvernance de l'Internet

**ADD** PRG/26/10

# AMS5: Développement de l'économie numérique, des villes et des communautés intelligentes, ainsi que de l'Internet des objets, et promotion de l'innovation

**Objectif**: Fournir une assistance aux Etats Membres concernant l'élaboration de politiques à l'échelle nationale et régionale afin de dynamiser l'économie numérique, les villes et communautés intelligentes et l'Internet des objets.

Résultats attendus

1) Fournir une assistance aux Etats Membres concernant l'élaboration de politiques dans le domaine des TIC afin de promouvoir l'essor de l'économie numérique dans la région et d'exploiter de nouvelles technologies pour stimuler l'élaboration et la promotion de solutions appropriées.

2) Organiser des réunions et des ateliers sur les incidences de l'économie numérique dans la région, en collaboration avec d'autres organisations pertinentes.

3) Elaborer des recommandations visant à favoriser la création de centres d'innovation, y compris dans le domaine de l'éducation, ainsi que de projets contribuant au secteur des TIC, en mettant l'accent sur les start-ups, les petites et moyennes entreprises et les jeunes entrepreneurs, en se concentrant plus particulièrement sur les femmes, notamment.

4) Définir des partenaires ou des alliances visant à renforcer l'innovation fondée sur les TIC, ainsi que le financement de projets et d'initiatives ayant pour objectif l'essor de l'économie numérique, des villes et communautés intelligentes, ainsi que de l'Internet des objets, en mettant en place des coalitions et des alliances multi-parties prenantes donnant priorité à de jeunes entrepreneurs.

5) Promouvoir des stratégies et diffuser des bonnes pratiques concernant la gestion appropriée des déchets d'équipements électriques et électroniques.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_